

PRESENCES	ABSENCES	ORDRE DU JOUR	SUJET : PATRONAL (P), SYNDICAL (S)
Partie syndicale : M. Jean-François Boivin M ^{me} Christine Gilbert M ^{me} Marie-Pier Bergeron M. Carol Côté	Partie syndicale :	1. Compte rendu de la réunion du 19 juin 2024	
		2. Organisation scolaire	P
		3. Sécurité d'emploi	P
		4. Consultation 4-3.00	S
		5. Liste de rappel	P
		6. Entente heures du dîner	P
		7. Coupure d'absence	P
Partie patronale : M ^{me} Andrée-Anne Gagnon M ^{me} Rébeka Fortin Mme Carolanne Tremblay	Partie patronale :	8. Francisation	S-P
		9. Respect du calendrier	P
		10. Retour sur la rentrée scolaire	S
		11. Calendrier des rencontres	
		12. Autre sujet	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi requis
1. Compte rendu de la réunion du 19 juin 2024	Mme Gagnon fait la lecture du compte rendu de la réunion du 19 juin 2024.	
Qualification légale (2024-04-22)	Le SES amène une problématique vécue par un enseignant qui a des diplômes obtenus dans un autre pays et qui demande une reconnaissance au Québec. Il est légalement qualifié pour enseigner, mais le délai pour régler le transfert de ses diplômes est long. Le SES demande s'il était possible de lui réserver une place sur la liste de rappel, étant donné qu'il y accéderait si tout était réglé. Le CSS propose de faire une entente pour protéger son rang dans la liste de rappel. Quand sa situation sera régularisée, il sera inscrit sur la liste de rappel à l'endroit où il aurait dû être inscrit cette année. (2024-04-22) Le CSS a reçu le document confirmant que l'enseignant a entamé les démarches pour le transfert de ses diplômes, donc une entente pourra être faite pour réserver sa place dans la liste. Mme Fortin a également apprécié l'enseignant concerné. (2024-06-19)	Suivi
Cours d'été (2024-06-19)	Les cours d'été débiteront le 29 juillet. Comme il y a peu de référence d'Emploi-Québec, l'offre de service est de 20 heures sur 4 jours, et ce, par semaine. Des ententes seront à signer pour les enseignants qui travailleront durant l'été. Les besoins ne sont pas encore tous comblés. Lors du choix de tâche, Mme Fortin a pris soin de demander à chaque personne leur intérêt pour donner les cours d'été. La salle d'évaluation sera ouverte durant tout l'été au moins une journée par semaine afin de permettre aux	Terminé

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi requis
	gens de faire leur attestation d'équivalence, sauf la semaine du 22 au 26 juillet. (2024-06-19)	
	Le SES a signé les ententes, mais il n'a pas reçu ses copies. Le CSS s'en occupera. (2024-11-13)	
EDA vs SES (2024-06-19)	Le SES rappelle que sa Fédération a déposé un plan de relance pour valoriser la FGA. À l'automne, le Syndicat créera un comité pour trouver des actions et des moyens en ce sens. Autant le Centre de services scolaire que le Syndicat désire collaborer sur ce projet. (2024-06-19) M. Boivin informe le CSS qu'il a reçu la présentation du projet « Maman va à l'école » qui vient en aide aux mères monoparentales qui retournent aux études en leur offrant une bourse de 500 \$. Les bourses sont données par les syndicats, les centres de services scolaires ou encore par des partenaires. Mme Fortin rappelle que le comité promotion et valorisation désire travailler en collaboration avec le Syndicat. Le SES mentionne que la semaine de la FGA organisée par la Fédération des syndicats de l'enseignement se tiendra du 12 au 16 mai 2025. (2024-11-13)	Terminé
2. Organisation scolaire	Le CSS présente le rapport de suivi au 1 ^{er} octobre et au 1 ^{er} novembre 2024. À la suite des travaux en lien avec le projet éducatif, les raisons des départs des élèves seront analysées par organisation (groupe) afin de mieux comprendre et d'accompagner, dans le but de s'améliorer et d'avoir de bonnes pratiques.	
3. Sécurité d'emploi	Mme Gagnon rappelle la formule pour le régulateur qui est maintenant inscrit dans la convention. Après le calcul, ce sont 4 postes qui sont à donner. Avec la nouvelle des coupes en francisation, le CSS n'est pas à l'aise de donner ces postes tout de suite. Le SES rappelle que la convention prévoit que les postes doivent être donnés pour le 1^{er} décembre. Cependant, le SES comprend la situation et s'attend à ce que les postes soient donnés avant la date prévue, mais que le CSS prendra le temps d'analyser dans quelles spécialités il les placera. Un suivi sera fait lors du prochain CRT. Le Syndicat est interpellé par les enseignants concernant l'obtention de la permanence après 2 ans ou 5 ans, soit selon le régulateur ou non. Après discussion, les enseignants n'ont pas reçu la liste d'ancienneté qui identifie les personnes faisant partie du régulateur ou non. Lors d'une rencontre prévue la semaine prochaine, le Syndicat expliquera le fonctionnement du régulateur et les différences pour l'obtention de la permanence. Concernant le fait que le matricule se retrouve sur la liste, le CSS fera des vérifications pour s'assurer que ce ne soit pas une donnée sensible au niveau de la confidentialité.	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi requis
	Les membres du comité discutent de la possibilité de modifier la liste des spécialités et Mme Fortin précise que ce serait le bon moment cette année pour demander aux gens de choisir étant donné les pertes d'emploi. Plusieurs questionnements sont soulevés, donc un comité de travail sera créé et se rencontrera en janvier pour analyser le tout.	
4. Consultation 4-3.00	M. Boivin fait un rappel de la clause 4-3 qui décrit les différents sujets de consultation.	
5. Liste de rappel	Le Centre de services scolaire enverra la liste de rappel pour vérification au Syndicat. Ce dernier demande que les ajustements pour les journées de grève soient déjà faits.	
6. Entente heures du dîner	Le SES désire savoir s'il y a des enseignants qui doivent travailler sur l'heure du dîner. Mme Fortin informe le comité que, comme les années antérieures, l'enseignante travaillant au musée de la Pulperie doit dîner avec ses élèves. Après vérification auprès de cette dernière, elle est satisfaite de l'entente conclue selon les mêmes paramètres que les années précédentes. Pour le SES, tant que l'enseignante consent, il n'y voit aucun problème.	
7. Coupure d'absence	Mme Fortin amène une problématique vécue auprès de plusieurs enseignants qui demandent d'être coupés seulement pour les heures prévues à l'horaire et non pas pour une demi-journée ou une journée complète. Mme Gagnon rappelle que la coupure d'absence n'est pas faite selon le temps prévu d'enseignement, mais bien pour la période complète qui est demandée. Aussi, les enseignants demandent des congés de maladie, alors que ce serait plutôt des congés pour affaire personnelle. Mme Gilbert précise que les enseignants peuvent maintenant faire leur ATP-Perso à n'importe quel moment, même si c'est hors amplitude. M. Boivin ajoute que la FSE voulait régler la coupure d'absence durant les négociations, mais la partie patronale n'a pas voulu. Mme Gagnon termine en mentionnant qu'il faut faire confiance aux gens et gérer les exceptions.	
8. Francisation	En suivi des coupes en francisation, le SES s'informe si le CSS prévoit couper les API et les orthopédagogues en lien avec la francisation. Mme Fortin mentionne que le CSS n'a pas envisagé de couper d'autres enseignants. Beaucoup de tâches au secteur jeunes et à l'ÉDA ont été offertes aux enseignants qui verront leur contrat se terminer avant Noël ou en janvier, mais plusieurs refusent. Afin de permettre aux enseignants qui ont une petite portion de tâche dans une autre spécialité de pouvoir avoir des contrats plus intéressants, le CSS leur permettra de ne pas conserver cette portion de tâche. Mme Bergeron informe le CSS et le SES que les enseignants ne comprennent pas tous l'ordre dont les contrats sont offerts. Le Centre de services scolaire s'est engagé de respecter les droits de chacun et d'impliquer le Syndicat à tous les niveaux. Plusieurs	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi requis
	moyens sont proposés pour rassurer les gens, soit l'envoi d'un courriel, un document ou une rencontre. Une réflexion sera faite sur le meilleur moyen de les informer de la procédure pour l'attribution des contrats. On se rappelle que 13 enseignants devraient perdre leur contrat à la fin décembre et 6 autres à la fin janvier. Même si le Syndicat contestera la baisse du nombre d'heures prévues aux contrats, il collabore avec le CSS pour trouver des pistes de solution dans le respect de chacun.	
9. Respect du calendrier	Sur une question du SES, Mme Fortin discute de la possibilité d'aménager plus d'un calendrier scolaire pour la FGA afin de simplifier les heures d'été qui sont données. Serait-il possible de répartir les 200 jours sur 12 mois au lieu de 10. Considérant tout le volet administratif et de gestion, ce serait difficile. En conclusion, la situation idéale est celle qui est appliquée présentement, soit d'offrir la possibilité de reprendre des journées pendant le calendrier régulier pour les réguliers temps plein et de rémunérer selon le taux horaire pour les autres.	
10. Retour sur la rentrée scolaire	Pour le début d'année 2024-2025, aucune problématique n'a été soulevée.	
11. Calendrier des rencontres	Les rencontres du CRT-FGA pour 2024-2025 se tiendront aux dates suivantes : • 25 mars 2025 à 13 h; • 20 mai 2025 à 13 h.	
12. Autre sujet	Aucun sujet n'est ajouté.	